

REUNION DE COMMISSION CONSULTATIVE Relevé de conclusions

Commission consultative 2A (Lot-et-Garonne – Est) 20 mai – Préfecture – Agen

| | |
|-------------------------|---|
| Date : 28/05/2009 | Réf. document : GPSO-09-ARC-2-CRT-0632_ |
| Vu par : | Monsieur le Préfet du Lot-et-Garonne |
| Validé le 16 juin par : | Les membres de la commission consultative |

| Synthèse des échanges | Avis de la commission consultative |
|---|---|
| Présentation de la situation actuelle des GPSO, et des instances de gouvernance et de concertation pour réaliser les études. | Pas d'avis sollicité Pas de remarques de la part des élus |
| Présentation de la méthode de concertation et d'études | Avis favorable |
| Proposition d'un calendrier de travail dont les échéances sont : <ul style="list-style-type: none"> - prochaine commission consultative semaine 24 ou 25 pour formuler un avis sur les mixités et les dessertes, en perspective de la tenue de COTER et COFIL au mois de juillet - commission consultative mi-septembre pour formuler un avis sur l'état des lieux des enjeux sur les modalités de leur comparaison - commission consultative en novembre pour formuler un avis sur les fonctionnalités, les services transport et sur le fuseau de 1000 m environ, en perspective de la tenue de COTER et COFIL au mois de décembre | Les élus espéraient un projet de tracé plus réduit d'ici 2010. Ils demandent si le tracé prévu dans le SDRA a été pris en compte – Réponse positive de RFF. Préoccupation des élus de ne pas pouvoir engager de projets sur leur commune avant d'avoir un tracé de la LGV – RFF explique que la première étape consiste à recenser tous les enjeux des territoires. |
| Présentation du périmètre d'études 2009 | Accord pour poursuivre dans cette voie. |
| Proposition de RFF de participer à des réunions de travail avec les élus par commune ou regroupement de communes | Avis favorable |

Information complémentaire

Lors des échanges de la commission consultative 1C, la question de la compatibilité entre les documents d'urbanisme et les GPSO a été posée.

- A la fin de l'année 2009, RFF proposera au préfet de prendre un arrêté de prise en considération pour faciliter la réponse des services d'urbanisme.*
- Fin 2010, les GPSO seront qualifiés de projet d'intérêt général sur la base du tracé APS.*
- En 2011, RFF proposera des solutions dans le cadre de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Il a été proposé que les collectivités convient RFF dans leurs démarches d'urbanisme au titre de « personne publique associée ». Les cas particuliers seront traités entre les élus locaux, la DDEA et RFF.*
- En 2012, la procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme sera menée en parallèle de l'Enquête d'Utilité Publique.*